



Dix mois après sa constitution, la Coopérative solaire Neuchâtel vient d'inaugurer la centrale du Crêt-du-Chêne

La première centrale participative du canton

Permettre à tout le monde de devenir acteur de la transition énergétique en devenant coopérateur d'une installation photovoltaïque: moins d'un an après le lancement du projet, la première centrale solaire participative du canton vient de voir le jour sur le toit du Collège du Crêt-du-Chêne à La Coudre. Elle produira quelque 100'000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de trente ménages.

Mis sur pied en étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel et Viteos, ce projet novateur a été initié par deux associations, HabitatDurable et la Société suisse pour l'énergie solaire. Fin juin dernier naissait ainsi la Coopérative solaire Neuchâtel (CoopSol), alors qu'un appel à souscription était lancé. En l'espace de quelques semaines seulement, les 150'000 francs nécessaires à la réalisation de la centrale ont pu être réunis, auprès d'une centaine de coopérateurs. «L'intérêt a été tel qu'il a même dépassé les besoins en financement», se félicitait la semaine dernière le président de la CoopSol



L'installation produira l'équivalent de la consommation en électricité de 30 ménages.

• Photo: sp

Diego Fischer, au moment d'inaugurer l'installation aux côtés de représentants de la Ville de Neuchâtel et de Viteos. Face à cet engouement, Coopsol cherchera rapidement à monter un deuxième projet. «Nous avons été contactés par des entreprises, mais aussi par des communes.»

Comment ça marche?

Concrètement, la Ville de Neuchâtel a mis gratuitement à disposition de la CoopSol la toiture du collège du Crêt-du-Chêne pendant 25 ans. Cette dernière a financé l'installation solaire avec 300 parts sociales de 500 francs chacune. Viteos a géré la construction

de la centrale, et est aussi chargé de l'exploitation. L'électricité produite est absorbée en grande partie pour les besoins du collège, mais le solde sera réinjecté dans le réseau par Viteos, qui rachète l'électricité à la coopérative pour un montant garanti pendant un quart de siècle.

Avec le produit de la vente d'énergie, la coopérative remboursera chaque année à ses membres une partie de leur investissement de départ, avec un modeste intérêt. Ainsi, au bout d'environ 25 ans, chaque coopérateur aura récupéré la totalité de son investissement, et aura, par sa participation, contribué à une production d'énergie renouvelable et écologique.

Pour Neuchâtel, il s'agit d'une opération blanche au niveau financier. La seule contribution de la Ville se présente sous la forme de la subvention à la réalisation de l'installation à hauteur de 50'000 francs, en vertu de l'arrêté modifié sur le fonds photovoltaïque communal du 13 juin 2016.

Informations: www.coopsol.ch ou info@coopsol.ch